

# SANTÉ

## ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Organisation

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

### **Arrêté du 8 octobre 2008 portant nomination à la Commission nationale d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique**

NOR : SJSP0831055A

Le ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1114-1, R. 1114-5 à R. 1114-8 ;  
Vu l'arrêté du 15 novembre 2005 portant nomination à la Commission nationale d'agrément,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre de la Commission nationale d'agrément susvisée :

*Au titre de la Cour de cassation*

M. Blondet (Henri) titulaire, en remplacement de Mme Guirimand (Dominique).

#### Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé-protection sociale-solidarités.

Fait à Paris, le 8 octobre 2008.

Pour la ministre et par délégation :  
Pour le directeur général de la santé :  
*La directrice générale adjointe de la santé,*

S. DELAPORTE